



**CONFERENCE SUR LES ROUTES DE LA DROGUE
DE L'ASIE CENTRALE A L'EUROPE
(Paris 21-22 mai 2003)**

Déclaration de Paris



A l'initiative de la France, les Ministres des Affaires Etrangères de 55 pays gravement touchés par le trafic d'opium et d'héroïne produite à partir de l'Afghanistan et provenant de l'Asie centrale et du sud-ouest se sont réunis à Paris le 22 mai. Ouverts par le Président de la République, leurs travaux, préparés par des hauts fonctionnaires de leurs pays chargés de la lutte contre les trafics et leurs aspects sanitaires et sociaux, ont porté sur la connaissance des routes de la drogue, sur l'impact économique du trafic, sur les questions de santé publique et sur la coopération internationale.

Les Ministres ont souligné qu'il était crucial d'apporter une réponse globale, équilibrée et coordonnée, sur le plan international et régional, à la menace que représente ce fléau pour l'ensemble de leurs sociétés. Par ce Pacte de Paris, les Ministres sont convenus de coaliser leurs volontés et de conjuguer les efforts de leurs pays pour renforcer les capacités nationales, développer les partenariats régionaux et s'attaquer ainsi à ce problème dans toutes ses dimensions. C'est un impératif de sécurité internationale.

1) Constat dressé à l'issue du débat des Ministres

1.1 Les efforts pour la reconstruction de l'Afghanistan, notamment pour l'éradication de la culture du pavot et la lutte contre la drogue, engagés par la communauté internationale, en particulier par le Royaume Uni, l'Allemagne et l'Italie se poursuivent. Ils produiront leurs effets dans la durée. Les Ministres ont pris note de la communication de M. Abdullah, Ministre afghan des Affaires Etrangères, et de la mise en place de la Commission Nationale des Drogues. Ils soutiennent la détermination et les efforts des autorités afghanes pour que l'avenir de millions d'Afghans ne repose pas sur la production de substances illicites prohibées par les conventions des Nations Unies dont l'Afghanistan est signataire.

1.2 Selon les études fournies par les Nations Unies, les organisations internationales et les différents services compétents, la consommation d'opium et d'héroïne a fortement augmenté le long des routes du trafic et de nombreuses routes nouvelles sont apparues. Tous les pays sont désormais à la fois des marchés de consommation et des relais sur les routes. La consommation d'héroïne reste globalement stable dans les pays d'Europe occidentale et elle est en forte hausse sur le reste du continent européen et eurasiatique, provoquant de graves problèmes pour toutes les sociétés. Les travaux de la conférence ont mis en évidence l'importance des effets du trafic et de la consommation, les dommages sociaux qui en découlent comme l'augmentation de la criminalité, de l'insécurité, de la violence, l'affaiblissement des structures de l'Etat en raison de la corruption.

1.3 Le problème spécifique posé par le trafic d'héroïne produite à partir de l'Afghanistan doit s'inscrire dans le cadre des principes fixés par les Nations Unies, notamment la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée Générale de 1998, qui demeurent les lignes directrices pour combattre l'abus des drogues, entre autres: la responsabilité partagée entre pays producteurs et consommateurs, la nécessité de considérer la question de la drogue comme partie intégrante des politiques de développement et de droits de l'homme, la réduction concomitante de l'offre et de la demande. Les pays participants ont réaffirmé leur engagement à respecter la Convention de 1961 sur les stupéfiants et son Protocole de 1972, la Convention de 1970 sur les substances psychotropes, la Convention de Vienne de 1988 sur le trafic de drogue et la Convention de Palerme de 2000 sur la criminalité transnationale organisée. La déclaration ministérielle conjointe établie à l'issue de la 46^{ème} session de la Commission des Stupéfiants mérite également d'être mentionnée. Le rôle central des Nations Unies a été réaffirmé et notamment celui de l'ODC qui a vocation à mettre en oeuvre pour les Nations Unies les grandes orientations de la politique internationale contre les drogues et les programmes d'assistance technique aux pays qui le demandent. Par ailleurs, le PNUD, par son action globale en faveur du développement, contribue également à la lutte contre le trafic de drogue.

1.4 Une attention particulière a été consacrée aux aspects sanitaires de ce problème avec le développement de la toxicomanie et des maladies transmises par injections intraveineuses comme le VIH-SIDA et l'hépatite. Les informations disponibles sur la toxicomanie et les maladies transmissibles dans la plupart des pays participants indiquent des tendances préoccupantes qui devraient inciter tous les gouvernements à considérer l'abus de drogues comme une partie intégrante des politiques de santé publique et être traité à un niveau régional. Dans certaines régions la progression du VIH atteint des taux alarmants et impose des mesures d'envergure pour prévenir une diffusion de maladies transmissibles dans l'ensemble de la population. Les travaux de la conférence ont fait ressortir le besoin de renforcer la réduction de la demande.

1.5 L'Union Européenne se situe parmi les principaux acteurs de la lutte contre la drogue et les activités de la criminalité organisée internationale. C'est un engagement fort qui devrait pouvoir trouver sa traduction dans les travaux de la convention sur le projet de traité constitutionnel. Son action s'étend à la fois au champ spécifique de la lutte contre la drogue avec le Plan d'action 2000-2004, mais aussi avec des Plans d'action régionaux, établis en partenariat avec les pays des zones les plus sensibles des routes telles que l'Asie centrale ou les Balkans. Les programmes d'assistance technique contribuent à la mise en œuvre de ces Plans d'action. Elle s'attaque également à la source du problème, le développement, comme en Afghanistan où elle joue un rôle central, mais elle s'emploie aussi à doter les pays partenaires des moyens d'une évaluation épidémiologique de la situation en matière de drogue pour construire leur propre politique. L'Union Européenne s'est engagée à mettre en place dans le cadre de ses programmes d'assistance technique déjà existants, et en coopération étroite avec les acteurs techniques compétents, des réseaux cohérents d'échange d'information pour les aspects préventifs aussi bien que répressifs de la lutte contre la drogue.

1.6 Tous les pays disposent de législations pour lutter contre le trafic de stupéfiants, mais les lacunes et les incompatibilités sont autant d'obstacles à la coopération internationale et à la lutte contre la corruption.

1.7 La question des précurseurs chimiques a été considérée comme ne faisant pas l'objet d'une attention suffisante bien que l'activité des laboratoires clandestins et toute la production d'héroïne en dépendent. Les enquêtes doivent être menées de manière systématique pour pouvoir identifier la source et les points de détournement de produits licites. Les résultats devraient être partagés avec les pays sources et de transit. L'OICS a un rôle central éminent à jouer dans la mise en œuvre de politiques efficaces de contrôle des précurseurs chimiques.

1.8 Les séminaires organisés cette année par la Présidence grecque de l'Union européenne, et à Tachkent par l'OSCE dans la perspective du Forum Economique, qui se tient actuellement à Prague sous la présidence des Pays Bas, sont le témoin de la forte mobilisation internationale. La lutte contre le trafic de drogue n'est possible que si l'Etat de droit est partout consolidé, et à ce titre les efforts de l'OSCE méritent d'être encouragés.

II) Conclusions de la Présidence

2.1 La communauté internationale doit réaffirmer son engagement en Afghanistan et en particulier apporter tout son soutien à la Commission Nationale des Drogues pour mettre en œuvre le prochain Plan National Stratégique contre la drogue et encourager des actions réalistes en vue d'un développement alternatif durable.

2.2 Dans les pays affectés par les routes de la drogue, les stratégies de lutte contre le trafic de drogue et la toxicomanie devraient répondre à une approche équilibrée entre la répression des trafiquants, la prévention de la toxicomanie et le traitement des toxicomanes, conformément aux recommandations des Nations Unies. Il semble indispensable que chaque pays ait un chef de file unique pour la coordination des politiques nationales, incluant le secteur de la santé et de l'éducation ainsi que les administrations policières, douanières et les garde-frontières.

2.3 La dimension sanitaire de l'usage de drogues et en particulier d'héroïne, doit être une priorité dans les politiques mises en œuvre par les Etats. Des campagnes d'information à l'attention des jeunes devraient être réalisées systématiquement dans les écoles, les établissements d'enseignement, les milieux sportifs, ainsi que dans les principaux médias, pour les alerter sur les dangers de la drogue et de l'héroïne en particulier. Les messages d'interdiction doivent être formulés de telle sorte qu'ils n'induisent pas une augmentation des risques, en marginalisant ou stigmatisant les toxicomanes.

Des politiques de réduction de la demande devraient être mises en place. Celles-ci comprennent généralement une prise en charge médicale, des mesures de réduction des risques et éventuellement des traitements de substitution, même si ce type de thérapie ne fait pas l'unanimité sur le plan international.

2.4 En raison de la diffusion transfrontalière des maladies liées à la toxicomanie par injection intraveineuse, des actions régionales conjointes de sensibilisation de l'ODC et de l'OMS devraient être entreprises. Sur la base de l'expérience acquise par l'OEDT, des observatoires régionaux de la toxicomanie pourraient contribuer à une meilleure connaissance de l'impact sanitaire de l'usage de drogues illicites grâce à des enquêtes épidémiologiques fiables, et aider à la mise en place de politiques de prévention, de réduction des risques, de prise en charge des malades, ce qui nécessitera le soutien accru des bailleurs de fonds. Un meilleur partage des expériences, notamment au niveau régional, est souhaitable. L'Organisation Mondiale de la Santé et l'ONUSIDA ont un rôle particulier à jouer dans ce but.

2.5 Le rôle pilote de l'ODC dans la lutte contre les drogues illicites et la toxicomanie doit être renforcé. Une meilleure synergie entre les différentes initiatives est indispensable, l'ODC devant contribuer à assurer la cohérence des politiques mises en œuvre. En particulier, il paraît souhaitable que les actions entreprises notamment par l'ODC, l'Union Européenne et l'OSCE en direction de l'Europe de l'Est, du Caucase, de la CEI et de l'Asie du sud-ouest se complètent et se renforcent mutuellement. Afin d'éviter les duplications, il a paru nécessaire de réactiver un mécanisme de «chambre de compensation» regroupant l'ensemble des projets d'assistance technique aux pays concernés qui existait au sein de l'ODC. L'ODC devrait en particulier encourager les Etats à harmoniser leurs législations pour faciliter les actions simultanées dans plusieurs

pays et l'entraide judiciaire. L'initiative de l'ODC de créer une structure de coopération régionale entre les pays d'Asie Centrale mérite d'être soutenue.

2.6 Sur le plan opérationnel, les Etats devraient disposer d'un échelon central qui reçoive tous les renseignements de manière à pouvoir mener des actions efficaces contre les réseaux de trafiquants. La centralisation de l'information faciliterait également la coopération internationale, bilatérale ou via Interpol. Tous les pays devraient avoir un BCN-Interpol bien équipé et opérationnel. Le réseau de bureaux de liaison et de renseignement, mis en place par l'Organisation Mondiale des Douanes, devrait pouvoir compter sur une participation plus dynamique des administrations douanières dans son fonctionnement.

2.7 Pour renforcer la lutte contre le trafic de drogue et de précurseurs chimiques, Interpol, Europol et l'ODC, s'appuyant sur les expériences réalisées dans certains pays, pourraient proposer un mécanisme d'échange d'informations à partir d'une banque de données centralisée. Ces échanges de données techniques sur les analyses chimiques des saisies permettraient aux enquêteurs de mieux identifier les routes empruntées par les trafics et de surmonter la difficulté que présente l'envoi d'échantillons.

2.8 La lutte contre le blanchiment de l'argent d'origine criminelle ou produit de la corruption devrait être renforcée. Celle-ci permettrait de détecter d'éventuelles sources de financement du terrorisme. Tous les Etats devraient disposer de législations conformes aux standards internationaux et d'unités de renseignement financier. Dans ce but des groupes régionaux liés au GAFI pourraient être créés, notamment entre les pays d'Asie Centrale. La coopération internationale est aussi une condition pour neutraliser la corruption, c'est la raison pour laquelle une mobilisation des participants est nécessaire pour que la négociation en cours de la Convention des Nations Unies contre la corruption débouche sur un instrument opérationnel, efficace et équilibré, juridiquement contraignant.



L'action internationale contre le trafic de drogues doit faire l'objet d'un large consensus car elle met en jeu la responsabilité des tous les pays affectés. Chacun a un rôle à jouer pour lutter contre les trafics à l'intérieur et l'extérieur de ses frontières, mais chacun doit aussi assumer ses responsabilités pour empêcher la propagation de maladies transmissibles, véritable menace du XXIème siècle, qui comme la criminalité, ne connaît pas de frontières. Leurs actions doivent reposer sur des analyses et des évaluations précises de tous les phénomènes qui doivent être pris en compte afin que les solutions proposées correspondent aux véritables problèmes. Les Etats doivent pouvoir compter sur des institutions efficaces, transparentes, démocratiques qui fassent prévaloir les règles de droit.

La France remercie tous les participants à la conférence et portera le résultat de leurs travaux à la connaissance de la communauté internationale.

Cette conférence a montré que nous vivons dans une époque d'interdépendance totale et que de ce fait la communauté internationale doit savoir se mobiliser, nouer un dialogue constructif entre régions de cultures, de religions, de sensibilités différentes, avec un objectif commun : rendre le monde de demain meilleur dans le respect de règles internationales claires, fondées sur la solidarité et le respect du droit./.